



Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 06 Décembre 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : MM. Vincent CANDELA, Jean Pierre HERMEL, Mme Abtisseem HARIZA.

COUPE DE FRANCE (32^{èmes} de finale)

CLUBS QUALIFIES :

R1 FC VENISSIEUX
N3 HAUTS LYONNAIS
N2 LYON DUCHERE, ANDREZIEUX BOUTHEON FC
L1 ASSE, OL, CLERMONT FOOT 63.

Félicitations aux clubs.

COUPE LAuRAFoot

Nouvelle programmation des rencontres du 28 Novembre 2021, remises à cause des intempéries.
Nouvelle programmation le 19 Décembre à 14h30.

- ✓ US MURAT / US BRIOUDE
- ✓ FONTANNES / FC RIOM
- ✓ AS SANSAC / CHANTAIGNERAIE CANTAL
- ✓ FC ROCHE ST GENEST / FCUS AMBERT
- ✓ SORBIERS LA TALAUDIÈRE / FC ESPALY
- ✓ AS ST DIDIER ST JUST / SP. SEAUVE
- ✓ STADE AMPLEPUIS / ANDREZIEUX B. FC (2)
- ✓ DRUMETTAZ MOUXY ES / ENT. DU RACHAIS
- ✓ FC NIVOLET / US GIERES
- ✓ ET.S. CHILLY / US ANNEMASSE
- ✓ ESB MARBOZ / CS AMPHION PUBLIER
- ✓ F. BOURG BRESSE P01 / FC ANNECY (2)
- ✓ MOS 3R / CS LAGNIEU
- ✓ VALLEE GRESSE FC / RHONE VALLEE FC
- ✓ AS VER SAU / PIERRELATTE ATOM'SP

Dans sa réunion du 20 septembre le Bureau Plénier a décidé qu'en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pieds au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Un tour de cadrage est programmé le : 16 Janvier 2022. (8 rencontres).

COUPE REGIONALE SENIORS FEMININES

2ème tour : le 19 décembre 2021.

(Tirage effectué le 3 Décembre 2021 par M. PARENT, Président de la LAuRAFoot)

3ème tour : le 30 janvier 2022.

1/8 finale : le 20 février 2022.

ARTICLE 4- MODALITES DES EPREUVES.

Article 4.1 – La Coupe se dispute par élimination directe.

Article 4.3

a) Modalités du tirage au sort des différents tours : application de l'article 8.3 du Règlement Régional de la Coupe de France.

b) Les équipes qualifiées en Coupe de France sont exemptes jusqu'à leur élimination de l'épreuve.

Toutefois, les équipes toujours qualifiées en Coupe de France à la date du tirage au sort des 8eme de finale de la Coupe Régionale intégreront obligatoirement la liste des équipes devant participer à ce tour.

CR REGLEMENTS : décision rencontre FC ROCHE ST GENEST / AMBERT FC US. Noté.

COURRIER RECU

FFF : Terrains de repli 32^{ème} de finale CDF pour HAUTS LYONNAIS et FC VENISSIEUX.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Vincent CANDELA,

Secrétaire de séance